

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
Séance du 04 Février 2015

Le 4 février 2015, à 19h30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel des séances sous la présidence de Marie José CARLAC, Maire.

Présents : Marie-José CARLAC, André PERON, Alain PERRON, Annie LE GOFF, Monique LE CREN, Michel LE ROUX, Cédric CAUDEN, Géa MEESTERBERENDS, Hélène LUQUOT, Jean-Paul HARRE, Isabelle HELOU, Natacha SANNIER, Christian LE FLOCH, Nathalie BOULBEN.

Absent ayant donné pouvoir : Françoise TROUBOUL à Isabelle HELOU

Date de convocation : 30 janvier 2015

Secrétaire de séance : Monique LE CREN

Madame Natacha SANNIER prend place au sein du Conseil Municipal suite à la démission de Monsieur Sylvain ANQUETIL.

Le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2015 est adopté.

COMPTE-RENDU DES REUNIONS ET TRAVAUX

Monique LE CREN rappelle que les élections de la Commission Municipale des Jeunes ont eu lieu ce mercredi 4 février 2015. 21 candidatures ont été reçues en mairie. Les élus pour les classes de CM1-CM2 sont : Elia BENAÏCHE, Anna CAUDEN, Esteban CAUDEN, Liz-Anna LE GOFF, Paco SERRANO. Pour les classes de 6^{ème} – 5^{ème}, on trouve : Mélina SERRANO, Wissal BOUZERIA, Jérémy DENHEZ. Enfin, les élus de 4^{ème} – 3^{ème} sont : Allycia SERRANO, Lydia HERVE, Adrien DENHEZ, Raphaël PICANDET, Jimmy BASSET. 13 jeunes prennent donc place pour 2 ans au sein de la Commission des Jeunes qui sera prochainement réunie pour expliquer leurs rôles et les moyens mis à leur disposition. Il sera proposé d'organiser une réunion publique avec l'ensemble des jeunes lanvénergénois afin de leur présenter leurs projets et également connaître les envies de l'ensemble des jeunes.

André PERON fait le point sur la campagne d'élagage. 200 propriétaires sont concernés dont 45 habitent sur la Commune. Certaines personnes n'ont pas fait de retour suite au courrier de la Commune. Environ 10 % n'ont pas renvoyé le bordereau jusqu'à aujourd'hui. Une lettre de relance va être adressée mi-février. Puis si nous ne recevons toujours pas de nouvelle, une lettre recommandée sera adressée à ces propriétaires. La Commune fera faire les travaux et la facture leur sera adressée.

En fin d'année 2014, le fourgon de la Commune est tombé en panne et les coûts de remise en état se sont révélés élevés s'agissant d'un problème de moteur. Il a donc été décidé de racheter un fourgon. Plusieurs fourgons ont été vus par les adjoints et un agent technique et le choix a été porté sur un fourgon IVECO de 60 000 kms garanti 6 mois d'un montant de 13990 € HT.

Il présente également un problème révélé début janvier sur les constructions lotissement de Saint-Urlo. Le lotissement étant relativement ancien, le sous-sol s'est affaissé depuis et le réseau d'assainissement avec. La Commune a dû faire intervenir une entreprise pour permettre aux personnes de se raccorder au réseau d'assainissement collectif. Le montant des travaux est de 1380€ HT.

Enfin deux dépenses prévisibles vont arriver. Premièrement, l'élagage sur les parties communales pour 1650€ HT. Deuxièmement, les détecteurs de fumées pour les 5 logements dont nous sommes propriétaires sont à acquérir prochainement.

Nathalie BOULBEN fait part de remarques qu'elle a eues concernant des infiltrations dans une classe à l'école. Madame le Maire précise qu'en effet une infiltration a été signalée par l'école fin décembre. Une intervention a été réalisée par un couvreur début janvier. Une résine a été mise en place et il faudra surveiller l'évolution car le toit est assez vétuste et demandera sans doute des travaux dans les années à venir. Par ailleurs, la situation de cette classe est moins bonne car elle se situe au Nord et les arbres situés juste à côté font tomber les feuilles dans la gouttière. Les services techniques ont donc prévus de mettre en place un grillage à poule pour éviter que les feuilles s'entassent dans la gouttière et permettre un bon écoulement de la pluie. Enfin, les services techniques ont vérifié l'état de la laine de verre dans la classe ayant subi des infiltrations. Il n'y a rien à signaler pour le moment mais des contrôles réguliers seront effectués.

Contrairement à l'ordre du jour, il n'y aura pas de délibération pour achat groupé d'énergies avec le syndicat Morbihan Energies. La disparition des tarifs règlementés ne se fera que sur les bâtiments dont la puissance électrique souscrite dépasse les 36 kVA. Le bâtiment mairie relié avec la salle polyvalente a une puissance électrique souscrite égale à 36 kVA et ne dépasse donc pas cette même valeur. La Commune aura donc toujours pour l'ensemble des points électriques des prix règlementés. Il n'est donc pas nécessaire de réaliser cet achat groupé.

DOTATION D'EQUIPEMENTS DES TERRITOIRES RURAUX 2015

Dans le cadre du réaménagement des services techniques, des travaux vont être réalisés pour créer un vestiaire supplémentaire dans le local technique et le bardage va être refait sur les côtés du bâtiment. Ces travaux sont éligibles à la DETR 2015 avec une dépense subventionnable de maximum 200 000€ et un taux de subvention maximum de 27 %.

Le montant prévisionnel des travaux est de 12 000€ HT, se décomposant comme suit : 5000€ pour les matériaux, 5000 € pour la réalisation du bardage et 2000 € pour les casiers vestiaires.

Les modalités de financement sont les suivantes :

Autofinancement de la Commune = 11 160 € (73 % du HT + TVA)

DETR = 3 240 € (27 % du HT)

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:

- Approuve la réalisation des travaux
- Arrête les modalités de financement comme présentées ci-dessus
- Autorise Madame le Maire à solliciter une subvention au titre de la DETR 2015

FDGDON – CONVENTION MULTISERVICES

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de signer une convention triennale multi-services avec la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles. Cette convention permet d'accéder à des services complémentaires tels que :

- Formations gratuites à la lutte contre les taupes pour l'ensemble des administrés et le personnel communal
- Mise à disposition d'effraies à condition préférentielle
- Conseil divers auprès des élus

La participation annuelle pour 2015-2016-2017 est de 147,67 €.

Cette fédération est également un véritable appui dans la lutte contre le frelon asiatique. Madame le Maire précise que Jean-Paul HARRE a été nommé référent frelon asiatique pour la Commune.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer la dite-convention pour 2015-2016-2017 et à verser la participation annuelle de 147,67€.

ENTENTE MORBIHANNAISE DU SPORT SCOLAIRE – DEMANDE DE SUBVENTION

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Général du Morbihan a financé un centre de ressources en matériel d'éducation physique et sportive créé et géré par l'Entente Morbihannaise du Sport Scolaire. Depuis 2003, cette dernière demande aux communes une participation annuelle pour pérenniser et enrichir le matériel mis à disposition des écoles.

Pour 2015, la participation demandée est de 0,15 € / habitant, soit 184,20€.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à verser cette participation.

VENTE BROYEUR D'ACCOTEMENTS

Un particulier a fait la demande auprès de Madame le Maire pour acquérir le broyeur d'accotements de la mairie. Cette appareil n'est pas utilisé par les services techniques et nécessite des réparations. Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Madame le Maire à vendre en l'état le broyeur d'accotement pour la somme de 500 €.

REFLEXION ACHAT TERRAIN MAIRIE :

Un terrain a été mis en vente à proximité de la mairie d'une surface de 962 m². Les propriétaires souhaitent le vendre 20 000 €. Le Maire et les adjoints ont fait une proposition à 10 000€. Les propriétaires ne sont pas d'accord et propose 15 000 €. L'ensemble des conseillers municipaux propose d'attendre et de rester sur une offre à 10 000€ pour le moment.

QUESTIONS DIVERSES

- Suite à un changement de situation chez les vendeurs des terrains en cours d'achat pour 32 000€, un délai supplémentaire de 4 à 5 mois est à prévoir avant la signature définitive.
- Christian LE FLOCH demande où ça en est concernant la maison mitoyenne de la médiathèque. Un courrier avait été réalisé par Madame le Maire mais il n'y a pas d'évolution apparente. Le Maire s'engage à continuer la procédure.
- Il demande également où ça en est concernant la création d'un groupe de travail pour analyser les coûts. Camille RENAUD, Secrétaire de Mairie, précise que sur la comptabilité 2015, elle a ajouté une imputation budgétaire par service pour permettre une analyse des coûts plus facile. Ces éléments seront étudiés en fin d'année. Madame le Maire propose de créer cette commission après le vote du budget.
- Alain PERRON précise qu'un distributeur d'engrais a été récupéré pour permettre aux agents de saler les routes plus facilement en cas d'intempéries. Pour le moment, le coût n'a pas été déterminé. Il s'agit de vérifier qu'il fonctionne bien.
- Madame le Maire informe les conseillers municipaux sur les évolutions engendrées par la loi ALUR. A compter du 1^{er} juillet 2015, pour les communes avec une carte communale sans compétence de l'Etat, les documents d'urbanisme ne seront plus instruits par les services de l'Etat. La Communauté de Communes va donc instruire les demandes. D'après les premiers éléments, ce sont deux postes à temps plein qui sont nécessaires. Pour le moment, il n'a pas été décidé si ce service sera payant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40.